

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°2
DE UC**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE UC RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR
RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE PHASES 2 ET 3**

1. Références : HQD-1, document 1, page 10

Préambule :

Le Distributeur en collaboration avec l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) a développé une solution technique visant à faciliter la détection des cas de subtilisation. La solution va être graduellement implantée à compter de 2014 ;

Demandes :

1.1 Veuillez expliquer pourquoi la solution est implantée « graduellement ».

Réponse :

Le Distributeur implante la solution au fur et à mesure du déploiement des compteurs.

1.2 Veuillez fournir les performances et gains qui sont escomptés pour 2014- 2015 - 2016- 2017- 2018.

Réponse :

Les principaux paramètres de l'analyse d'opportunité seront précisés à la suite de l'étape de validation présentement en cours et qui devrait se terminer en décembre 2015. Le Distributeur n'est pas en mesure, à ce stade-ci, de quantifier les performances et les gains escomptés pour la période visée par la demande.

À titre d'information, toutefois le Distributeur estimait en 2008 que les pertes reliées à la subtilisation s'établissaient entre 40 M\$ et 110 M\$. Voir à cet effet la réponse à l'engagement n° 61 à la pièce HQD-7, document 8 (B-0118) du dossier R-3770-2011.

2. Références : HQD-1, document 1, page 12

Préambule :

Le rythme d'installation dépasse la cadence initialement prévue avec un volume moyen pour le mois de septembre de plus de 6 k compteurs installés par jour avec des pointes allant jusqu'à plus de 8 k compteurs au début octobre. Le Distributeur constate que la courbe d'apprentissage des installateurs se stabilise. Le taux d'installation par jour entre le

*prestataire de services et les installateurs du Distributeur diffère. Cet écart est uniquement attribuable à la complexité des installations effectuées par chacun des deux groupes, les installateurs internes effectuant toutes les installations complexes. Ainsi, le **taux de rendement moyen des installateurs du prestataire de services est de près de 40 compteurs installés par jour, tandis que celui des installateurs du Distributeur est de 30 compteurs installés par jour. Ces taux sont supérieurs à ceux prévus dans l'étude de faisabilité économique à la base du projet LAD. Par ailleurs, l'expérience du Distributeur en phase 1 démontre qu'il faut quelques mois à compter de son embauche pour qu'un installateur soit en mesure d'atteindre ces standards.***

Demandes :

- 2.1** Veuillez expliquer la différence entre le rendement des installateurs du prestataire de service et les installateurs du Distributeur.

Réponse :

Tel qu'indiqué dans le préambule, cet écart est uniquement attribuable à la complexité des installations effectuées par chacun des deux groupes. Les employés du Distributeur effectuent toutes les installations complexes qui requièrent un temps plus élevé par installation et conséquemment, ils réalisent moins d'installations par jour.

- 2.2** Veuillez indiquer quels étaient les taux prévus dans l'analyse de faisabilité économique à la base du projet LAD.

Réponse :

Les taux de rendement par équipe cités en préambule se calculent seulement une fois les activités réalisées.

Les hypothèses de coûts d'installation dans l'analyse du projet tenaient compte d'éléments tels que, les types d'installations, la complexité, le nombre de déplacements requis et les distances à parcourir. Le Distributeur a établi les temps moyens d'installation et la taille des équipes afin de rencontrer ses objectifs.

Ces hypothèses correspondent à un nombre de 5 000 compteurs par jour pour la phase 1. Ce nombre diminue au fur et à mesure que le déploiement se réalise dans des régions plus éloignées et moins denses.

- 2.3** Quels sont les taux de rendement moyen prévus des installateurs pour les phases 2 et 3?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.2.

2.4 En raison de l'étendue du territoire à couvrir dans les zones 2 et 3 du Projet, avez-vous pris en considération une diminution des taux de rendement moyen des installateurs? Si oui, précisez, sinon expliquez pourquoi

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.2.

2.5 Dans plusieurs cas, il n'est pas possible d'installer le nouveau compteur lors de la première visite, et ce, pour diverses raisons (l'occupant absent, l'occupant refuse l'accès à sa propriété, etc.). Avez-vous pris en considération le fait que les taux de rendement moyen des installateurs vont diminuer au fil du temps dans une région donnée, si les installateurs doivent revenir à plusieurs reprises à une même adresse afin de compléter leur travail? Veuillez commenter.

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.2.

3. Références : HQD-1, document 1, page 13

Préambule :

... une équipe sur le terrain totalisant près de 225 installateurs de compteurs

Demande :

3.1 Veuillez fournir la proportion d'installateurs du prestataire de service et du Distributeur.

Réponse :

La proportion des installateurs du Distributeur est équivalente à celle des installateurs de Capgemini Québec.

4. Références : HQD-1, document 1, page 15

Préambule :

La référence présente la Figure 2 montrant l'échéancier de l'installation des compteurs des phases 2 et 3. Il est également mentionné :

Le rôle du prestataire de services est d'effectuer les installations les plus simples de la phase 2. Ainsi, la très grande majorité des compteurs de la clientèle résidentielle est installée par les employés de la firme Capgemini Québec. Les autres compteurs (dont ceux des clients commerciaux et industriels) de la phase 2 et ceux de la phase 3 sont installés par des employés du Distributeur.

Demandes :

4.1 Veuillez indiquer si les installateurs de la phase 3 sont les mêmes que pour la phase 2.

Réponse :

L'équipe d'installation de la phase 3 sera composée uniquement d'installateurs du Distributeur. Les installateurs dédiés à l'installation de modèles spécifiques de compteur de la phase 2 seront les mêmes pour les régions limitrophes de la phase 3. Compte tenu de l'étendue géographique du déploiement de la phase 3, des ressources régionales compléteront l'équipe d'installation.

4.2 Si les installateurs ne sont pas les mêmes, serait-il possible de réaliser la phase 3 en même temps que la phase 2.

Réponse :

Les installateurs seront en partie les mêmes. Le Distributeur ne prévoit conséquemment un chevauchement que pour les deux derniers trimestres de la phase 2.

4.3 Pour phase 2 veuillez fournir le nombre d'installateurs externes et internes.

Réponse :

Le nombre d'installateurs prévu pour la phase 2 est de 100 installateurs pour le Distributeur et entre 125 et 150 installateurs pour Capgemini Québec.

4.4 Pour phase 3 veuillez fournir le nombre d'installateurs.

Réponse :

Pour la phase 3, le Distributeur prévoit 70 installateurs.

5. **Références :** HQD-1, document 1, page 16

Préambule :

La référence présente les bureaux d'affaires des phases 2 et 3.

Demandes :

5.1 Veuillez identifier le ou les bureaux d'affaires des réseaux autonomes.

Réponse :

Les bureaux d'affaires des réseaux autonomes sont Boréal et Îles-de-la-Madeleine.

5.2 Veuillez préciser l'échéancier d'installation des compteurs dans les réseaux autonomes.

Réponse :

Voir la réponse à la question 3.1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.

5.3 Veuillez indiquer si vous prévoyez des difficultés d'installation particulières

Réponse :

Oui, le Distributeur doit tenir compte des conditions climatiques dans la planification de son déploiement.

Voir la réponse à la question 3.1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.

- 6. Références :** i : HQD-1, document 1, page 19
ii : HQD-1, document 1, page 18

Préambule :

La référence i mentionne :

Ainsi, alors que les équipes expérimentées débiteront l'installation des compteurs dans certaines de ces régions, le prestataire de services procédera à l'embauche et à la formation des installateurs locaux pour les autres régions de la phase 2.

Par ailleurs, la référence ii mentionne :

Un retard dans le début de l'installation des compteurs de la phase 2 pourrait avoir des conséquences importantes sur les coûts et l'échéancier de déploiement du projet. En effet, en cas de report du début de la phase 2, le Distributeur, ses partenaires internes et le prestataire de services devraient débaucher un nombre important d'employés expérimentés, sans assurance de leur disponibilité lors de la reprise des activités de déploiement. Lors du redémarrage des installations, il serait probable que de nouveaux employés devraient être embauchés et formés.

Alternativement, le maintien des équipes en place, sans toutefois être en mesure de les occuper pleinement, engendrerait des coûts additionnels, notamment chez les employés permanents du Distributeur et de ses partenaires internes.

Un retard dans le déploiement de la phase 2 pourrait engendrer les impacts suivants :

- une hausse des coûts prévus relatifs à l'embauche et à la formation des employés ;*
- des coûts additionnels à assumer liés au maintien des activités, notamment quant aux frais de la logistique d'entreposage, de la location du matériel roulant et de renégociation des contrats existants ;*
- des délais dans l'échéancier prévu reliés aux activités d'embauche et de formation, de même qu'à la diminution temporaire de la cadence d'installation liée à la courbe d'apprentissage des nouveaux installateurs.*

Ces impacts auront une incidence sur la matérialisation des gains d'efficience attendus.

Demandes :

- 6.1** *Doit-on comprendre de l'information de la référence i que les équipes du prestataire de service pour l'installation des compteurs des phases 2 et 3 des phases seront différentes de celles de phase 1?*

Réponse :

Le Distributeur ne peut assurer l'intervenant que tous les installateurs seront différents ou, à l'opposé, les mêmes d'une phase à l'autre.

Advenant le cas où le déploiement de la phase 2 soit retardé, le prestataire de services pourrait décider de suspendre temporairement ses activités et de débaucher des employés devenus improductifs afin de réduire ses coûts, comme cela a été fait entre la période des travaux préparatoires et le début du déploiement de la phase 1. Dans un tel cas, le démarrage de la phase 2 pourrait être réalisé avec un plus grand nombre de nouvelles ressources non expérimentées qui devraient être formées.

- 6.2** Si oui, veuillez expliquer qu'un retard dans le début de l'installation des compteurs de la phase 2 pourrait hausser les coûts dû l'embauche et à la formation des employés, comme cela est mentionné à la référence ii.

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

- 6.3** Veuillez présenter l'impact qu'aurait un retard de 1 mois et de 2 mois sur les gains d'efficacités attendus et les coûts du projet.

Réponse :

Le Distributeur estime que le coût des retards pourrait atteindre jusqu'à 2 M\$ par mois sans toutefois diminuer les gains d'efficacités qui demeureront les mêmes, mais qui se concrétiseront plus tard.

- 7. Références :** HQD-1, document 1, page 20

Préambule :

Le Distributeur rappelle que, lors du dépôt de la demande d'autorisation de la phase 1, il avait envisagé l'emploi de liens satellites pour établir la communication avec les compteurs de nouvelle génération là où la couverture cellulaire n'était pas disponible. Considérant l'augmentation de la couverture cellulaire des dernières années, le Distributeur a décidé d'utiliser les liens cellulaires pour une grande majorité des collecteurs des territoires visés par les phases 2 et 3. Grâce à cette meilleure couverture cellulaire, le Distributeur est d'avis que la poursuite du déploiement des télécommunications avec la technologie utilisée dans la phase 1 demeure la plus économiquement viable à court et moyen terme.

Demande :

7.1 Veuillez préciser la différence de coût entre l'utilisation de liens cellulaires et l'emploi de liens satellites.

Réponse :

Voir la réponse à la question 4.4 de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-2, document 2.

8. Références : HQD-1, document 1, page 21

Préambule :

Dans le dossier R-3770-2011, le coût total du projet LAD était établi à 997,4 M\$. Cette somme incluait des investissements de 839,9 M\$ et des charges d'exploitation en cours de projet de 157,4 M\$. Le Distributeur intégrait une contingence sur les éléments de coûts du projet LAD susceptibles de varier, laquelle était de 21,3 M\$ pour les investissements et de 8,1 M\$ pour les charges d'exploitation.²⁴

Les coûts des phases 2 et 3 du projet LAD, présentés au tableau 3, totalisent 557,6 M\$. La part des investissements est de 439,5 M\$ à laquelle s'ajoutent des charges d'exploitation en cours de projet de l'ordre de 118,1 M\$. Pour les phases 2 et 3, le Distributeur a prévu une contingence de 13,3 M\$ aux investissements et de 5,9 M\$ aux charges d'exploitation. Les coûts prévus pour les phases 2 et 3 sont en lien avec ceux déposés dans le cadre du dossier R-3770-2011,

.....L'expérience acquise dans la phase 1 a permis de confirmer que les hypothèses de coûts déposées dans le cadre du dossier R-3770-2011 s'avèrent valides pour les phases 2 et 3.

Demandes :

8.1 Doit-on comprendre que le montant des contingences pour les investissements de la phase 1 est de 8 M\$ (21,3-13,3). Sinon veuillez fournir ce montant.

Réponse :

Oui, la compréhension de l'intervenant est exacte.

8.2 Veuillez indiquer si une partie du montant des contingences aux investissements a été utilisée pour la phase 1 du projet. Si oui, veuillez préciser le montant utilisé.

Réponse :

Oui, le Distributeur prévoit utiliser une partie de la contingence aux investissements afin de couvrir les coûts du prolongement des travaux de la phase 1. Toutefois, le Distributeur anticipe un écart favorable de 2,1 M\$ au niveau des investissements de la phase 1.

8.3 Doit-on comprendre que le montant des contingences pour les charges d'exploitation de la phase 1 est de 2,2 M\$ (8,1-5,9). Sinon veuillez fournir ce montant

Réponse :

Oui, la compréhension de l'intervenant est exacte.

8.4 Veuillez indiquer si une partie du montant des contingences aux frais d'exploitation a été utilisée pour la phase 1 du projet. Si oui, veuillez préciser le montant utilisé

Réponse :

Non, la contingence prévue aux charges d'exploitation n'a pas été utilisée lors de la phase 1.

- 9. Références :**
- i : HQD-1, document 1, pages 17 et 22
 - ii : R-3773-2011, HQD-3, document 2, Annexe a, page 1
 - iii : R-3770-2011, HQD-1, document 1, page, Annexe B, page 57

Préambule :

La référence i indique que le coût d'achat et d'installation annuel des 2,1 millions de compteurs installés sur la période 2014-2018. Le tableau suivant présente le coût unitaire annuel.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Compteurs achat et installation	96,9	132,5	51,6	39,2	22,1	342,3
compteurs en millier	542	1002	275	204	83	2106
coût unitaire achat et installation	178,78	132,24	187,64	192,16	266,27	162,54

Le coût moyen sur la période est de 162,54 \$.

On peut constater que pour l'année 2015, le coût unitaire est de beaucoup inférieur au coût unitaire des autres années.

Les valeurs montrées à la référence ii permettent de calculer un coût total de 577,5 M\$ pour l'achat et l'installation de 3,8 millions de compteurs (référence iii), pour un coût unitaire moyen de 151,8 \$.

À partir de ces valeur, on peut calculer que le coût unitaire moyen du coût et d'installation des compteurs de la phase 1 est de 138 \$: $(577-342)/1,7$

Par ailleurs, la référence i mentionne : *Les résultats de la phase 1 confirment la justesse des hypothèses quant au coût des installations effectuées par les employés du Distributeur. Conséquemment, le Distributeur n'entrevoit donc pas d'enjeu à cet égard.*

Demandes :

9.1 Veuillez expliquer que le coût unitaire de l'année 2015 est beaucoup inférieur aux coûts des autres années.

Réponse :

Le Distributeur tient à corriger les calculs effectués par l'intervenant. Tel que mentionné en réponse à la question 1.3 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1, le coût des services de maîtres électriciens et le coût de l'assurance qualité sont maintenant traités et présentés sous la rubrique *Compteurs achat et installation*.

Ainsi, le coût unitaire moyen d'achat et d'installation, incluant le coût des services de maîtres électriciens et le coût de l'assurance qualité dans le dossier R-3770-2011, est de 156 \$ au lieu de 151,8 \$ pour l'ensemble du projet LAD.

Le coût total de la phase 1 étant de 250,8 M\$, il en découle donc que le coût moyen unitaire d'achat et d'installation, incluant le coût des services de maîtres électriciens et le coût de l'assurance qualité, est de 148,40 \$ au lieu 138 \$ pour l'ensemble de la phase 1.

Pour les phases 2 et 3, le coût unitaire moyen d'achat et d'installation, incluant le coût des services de maîtres électriciens et le coût de l'assurance

qualité, pour les années 2014 et 2015 combinées s'élève à 148,58 \$. L'écart entre le coût unitaire moyen 2014 de 178,78 \$ et le coût unitaire moyen 2015 de 132,24 \$ provient d'un décalage dans la répartition prévue entre les années 2014 et 2015 sans impact sur le coût global du projet LAD.

Une fois ajusté du coût des services de maîtres électriciens et du coût de l'assurance qualité, le coût unitaire moyen d'achat et d'installation est comparable entre la phase 1 du projet et les années 2014 et 2015 combinées.

- 9.2** Veuillez indiquer si l'augmentation du coût unitaire des phases 2 et 3 par rapport à celui de la phase 1 s'explique en tout ou en partie par une diminution du coût d'achat. Si oui, veuillez fournir la diminution du coût d'achat.

Réponse :

Non, l'augmentation du coût unitaire des phases 2 et 3 ne s'explique pas par la diminution du coût d'achat.

- 9.3** S'il y a lieu, veuillez fournir l'augmentation du coût d'installation pour chacune des phases 2 et 3 par rapport à celui de la phase 1. Veuillez préciser l'augmentation du coût pour les installateurs du Distributeur et les installateurs externes.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.

- 10. Références :**
- i : HQD-1, document 1, page 32
 - ii : D-2012-127, page 59
 - iii : HQD-1, document 1.1, pages 10 et 11
 - iv : D-2012-127, pages 84 et 85

Préambule :

À la référence i, le distributeur mentionne :

L'impact du projet LAD sur les ressources humaines se traduit par l'abolition de 726 postes d'ici la fin du déploiement de l'ensemble du projet. Le Distributeur confirme qu'il demeure confiant de pouvoir réaliser ces gains par la poursuite des phases 2 et 3 du

projet LAD, puisqu'ils proviennent du retrait d'activités et de processus précis, et que leur évaluation repose sur des faits. Le bureau de projet, mis en place pour l'ensemble du projet LAD, a la responsabilité de voir à la concrétisation et au suivi de ces gains d'efficacité.

La référence ii mentionne que les 726 postes abolis comprennent 603 postes de releveurs, 102 postes liés à l'activité interruption et remise en service, 21 postes de représentants au service à la clientèle.

À la référence iii, le Distributeur présente les tableaux 3 et 4 montrant les gains associés au projet LAD.

Demandes :

10.1 Pour chacune des phases du projet LAD, veuillez fournir le nombre de postes abolis pour les releveurs, pour les postes liés à l'activité interruption et remise en service, et les postes de représentants au service à la clientèle.

Réponse :

Tel que mentionné dans le suivi trimestriel au 31 décembre 2013 (pièce HQD-1, document 3 (B-0013), page 13), les postes abolis sont de 126 pour le processus Relever et de 29 pour l'activité d'interruption et de remise en service. Les gains du projet LAD ont été quantifiés sur l'ensemble du projet et non par phase. Conséquemment, le Distributeur n'est pas en mesure de fournir l'information dans la forme demandée.

10.2 Pour les tableaux de la référence iii, veuillez présenter les informations distinctement pour les phases 1, 2 et 3.

Réponse :

Les analyses économique et financière du projet prennent en compte tous les coûts et tous les gains de ce dernier, quelque soit le moment où ils surviennent. Ainsi, le projet a nécessité lors de la phase 1 la mise en place de l'infrastructure TI permettant de supporter l'ensemble des 3,8 M de compteurs à remplacer, tandis que les économies ne se matérialisent qu'après l'installation des compteurs, notamment pour la relève à distance, rendant ainsi difficile l'appariement entre les coûts et les gains par phase.

L'analyse économique du projet a été réalisée en considérant le remplacement du parc complet de 3,8 M de compteurs. Elle a permis d'en justifier la pertinence dans son ensemble. Le choix du Distributeur de présenter le projet par phase, compte tenu de son envergure, était une approche réglementaire qui avait pour principal objectif d'une part, une

meilleure gestion du risque et, d'autre part, une appréciation par la Régie de l'évolution du projet.

- 11. Références :**
- i : D-2014-004, page 12
 - ii : HQD-1, document 1.1, pages 8 et 10
 - iii : D-2012-127, pages 65 et 89
 - iv : R-3770-2011, HQD-3, document 2, Annexe A, page 1
 - v : R-3770-2011, HQD-3, document 2, page 28

Préambule :

À la référence i, la Régie demande au Distributeur de fournir notamment une mise à jour des tableaux 2 et 7 de la décision D-2012-127 (référence ii) concernant respectivement la comparaison économique des scénarios, et l'impact tarifaire du scénario IMA.

La référence ii présente au tableau 2 la mise à jour de la comparaison économique et au tableau 5 la mise à jour de l'analyse financière.

Le tableau de la référence ii monte notamment les résultats du scénario IMA.

La référence iii présente le détail de la comparaison économique en fournissant les valeurs pour chacune des années de la période 2012-2031.

La référence iv présente le détail de l'impact tarifaire en fournissant les valeurs pour chacune des années de la période 2012-2031.

Demandes :

11.1 Pour la mise à jour relative à la comparaison économique (référence ii page 8, tableau 2) veuillez fournir les informations qui ont permis d'obtenir les résultats du scénario IMA, selon le même modèle qu'à la référence iii.

Réponse :

Le Distributeur dépose l'information demandée au tableau R-11.1.

**TABLEAU R-11.1
ANALYSE ÉCONOMIQUE DU SCÉNARIO IMA (ÉVALUATION 2014)**

	M\$ act. 2011 V.A.	M\$ (courants)																				TOTAL	
		Travaux préparatoires	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		2031
Investissements	777,4	37,5	38,2	170,4	247,3	158,7	74,2	64,7	41,9	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	12,7	0,7	7,5	35,5	59,0	73,5	78,9	1 104,4
Infrastructures technologies d'informations (TI)	75,4	18,9	13,7	10,3	25,3	-	-	-	12,0	-	-	-	-	-	-	12,0	-	-	-	-	-	-	92,2
Bureau de projet	10,7	7,1	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9
Sous-total	691,3	11,5	20,7	160,1	221,9	158,7	74,2	64,7	29,9	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	7,5	35,5	59,0	73,5	78,9	1 001,2
Compteurs achat et installation	558,7	4,4	3,2	135,2	194,9	132,5	51,6	39,2	22,1	-	-	-	-	-	-	-	-	6,8	34,8	58,3	72,8	78,2	834,0
Équipement de télécommunications	96,6	3,0	11,3	18,5	16,1	20,8	18,9	20,1	7,2	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	124,4
Bureau de projet	31,3	-	6,1	6,4	10,3	5,4	3,7	5,4	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38,0
Frais d'emprunt à capitaliser	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Autres	4,6	4,0	0,1	(0,0)	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7
Charges d'exploitation	361,6	3,9	66,5	70,9	68,7	58,0	51,7	33,6	11,5	10,3	9,9	9,7	9,8	9,8	9,9	10,1	10,2	10,3	10,5	10,6	10,8	11,0	497,8
Relocalisation des ressources	18,0	-	-	-	0,4	8,6	11,2	3,4	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9
Technologies d'informations	121,4	3,9	4,5	7,4	8,6	11,4	12,3	10,7	5,7	11,5	11,6	11,7	11,8	11,9	12,0	12,1	12,2	12,4	12,5	12,6	12,7	12,8	222,2
Télécommunications	50,9	-	0,2	2,3	4,1	4,6	5,4	4,3	2,1	4,9	5,0	5,2	5,3	5,5	5,6	5,8	6,0	6,2	6,4	6,5	6,7	6,9	99,0
Charges diverses	52,4	-	0,4	3,9	9,9	9,2	8,6	5,3	2,6	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	88,3
Activité Relève	240,3	-	61,4	59,3	50,7	32,7	26,0	22,5	14,4	3,7	2,9	2,8	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0	304,5
Réduction de coûts et revenus	(121,4)	-	-	(1,9)	(5,0)	(8,5)	(11,9)	(12,6)	(13,5)	(12,9)	(12,9)	(13,2)	(13,5)	(13,7)	(14,0)	(14,3)	(14,6)	(14,9)	(15,2)	(15,5)	(15,8)	(16,1)	(240,0)
	1 139,0	41,4	104,8	241,3	315,9	216,7	125,9	98,3	53,5	11,0	10,5	10,4	10,4	10,4	10,6	22,7	10,8	17,8	46,0	69,7	84,3	89,9	1 602,2
Valeurs résiduelles	(80,1)																						
Taxe sur les services publics	0,7																						
Coût global actualisé	1 059,6																						

taux actualisation 6,099%

Note : Les totaux du tableau sont calculés à partir des données non arrondies.

11.2 Pour la mise à jour relative à l'impact tarifaire du scénario IMA (référence ii, page 10, tableau 5, veuillez fournir les informations pour chacune des années selon le même modèle qu'à la référence iv.

Réponse :

Le Distributeur dépose l'information demandée au tableau R-11.2.

TABLEAU R-11.2
ANALYSE FINANCIÈRE ET IMPACT DU PROJET LAD SUR LES REVENUS REQUIS (ÉVALUATION 2014)

en k\$		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Scénario IMA																					
	Charges	60 449	66 811	68 661	58 022	51 679	33 644	11 538	10 346	9 850	9 738	9 766	9 795	9 935	10 079	10 177	10 333	10 485	10 643	10 808	10 979
	Amortissement	1 000	5 800	26 059	40 499	48 184	52 284	55 510	52 245	50 941	50 983	51 025	49 868	48 712	49 955	51 169	50 807	48 702	36 446	26 633	22 891
	Taxe sur les services publics	0	0	0	0	27	26	80	116	110	107	104	101	98	95	92	89	86	83	80	
	Frais financiers	1 150	4 599	16 863	27 506	32 109	33 317	33 286	31 921	29 805	27 734	24 506	21 311	18 187	15 410	12 600	9 595	7 704	7 893	9 973	13 095
A	Revenus requis (excluant charges de radiation)	62 599	77 210	111 584	126 027	131 999	119 271	100 413	94 628	90 709	88 565	85 405	81 078	76 934	75 543	74 041	70 827	66 979	55 068	47 496	47 045
B	Revenus requis - Scénario de référence	65 974	76 797	87 145	95 856	104 455	111 485	115 880	119 609	123 479	127 292	130 584	134 776	139 536	143 307	147 054	147 719	147 877	148 391	148 709	149 238
C=A-B	Revenus requis (différentiel des scénarios)	-3 375	413	24 439	30 171	27 544	7 786	-15 467	-24 981	-32 770	-38 727	-45 179	-53 698	-62 602	-67 764	-73 013	-76 892	-80 898	-93 323	-101 213	-102 193
D	Amortissement et radiation des appareils en service	24 042	52 895	62 453	34 764	10 694	5 065	1 263	191 075	0											
E=C+D	Revenus requis (différentiel)	20 667	53 308	86 892	64 935	38 239	12 851	-14 204	166 094	-32 770	-38 727	-45 179	-53 698	-62 602	-67 764	-73 013	-76 892	-80 898	-93 323	-101 213	-102 193

Note : Les totaux du tableau sont calculés à partir des données non arrondies.

12. Références : HQD-1, document 1.1, page 8

Préambule :

En réponse à une décision de la Régie, le Distributeur dépose une mise à jour d'un tableau montrant les gains associés au projet LAD. Les gains sont présentés globalement pour l'ensemble du projet.

Demande :

12.1 Veuillez présenter les gains relatifs aux phases 2 et 3 du projet LAD.

Réponse :

Voir la réponse à la question 10.2.

13. Références : i : HQD-1, document 2, page 15
li : site internet : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/groupe-locaux/autres-groupe/>

Préambule :

Par ailleurs, le fournisseur de l'IMA, Landis+Gyr, a estimé que l'impact sur la topologie du réseau IMA serait minime à un niveau de refus de moins de 2 % réparti sur l'ensemble du territoire québécois et que l'ajout d'équipements ne serait par conséquent pas requis.

L'annexe ii présente une liste des municipalités qui ont demandé un moratoire concernant l'installation de compteurs intelligents sur leur territoire (liste présentée en annexe).

Demandes :

13.1 Veuillez indiquer si vous prévoyez que ces résolutions auront un impact sur le rythme de déploiement de l'installation des compteurs. Si oui, veuillez identifier ces impacts. Sinon veuillez expliquer.

Réponse :

Non, le Distributeur poursuit le déploiement dans l'ensemble de la phase 1. Dans les faits, bien que certaines municipalités aient présenté des résolutions visant à demander au gouvernement du Québec de suspendre le déploiement, le Distributeur constate que la quasi-totalité des clients accueillent favorablement l'arrivée du compteur de nouvelle génération.

Par ailleurs, le Distributeur rappelle que la Régie, l'instance compétente pour l'autorisation des projets d'investissement, a autorisé la réalisation

du déploiement de la phase 1 du projet LAD dans sa décision D-2012-127.

13.2 Veuillez indiquer si vous prévoyez que ces résolutions auront un impact sur le nombre de clients qui choisiront l'option de retrait. Si oui, veuillez indiquer si vous maintenez votre prévision quant au nombre de clients qui choisiront l'option de retrait. Sinon, expliquer.

Réponse :

Le Distributeur n'a pas constaté de variation dans la proportion de clients choisissant l'option de retrait. Il considère donc toujours que ses hypothèses sont valables.

13.3 Veuillez indiquer si vous prévoyez qu'il y aura un impact sur le coût du projet. Si oui, veuillez le quantifier. Sinon veuillez expliquer.

Réponse :

Le Distributeur ne prévoit pas d'impact sur les coûts ou les gains du projet. Voir à cet effet, le suivi de la décision D-2012-127 au 30 septembre 2013 (pièce HQD-1, document 2 (B 0005)) à la page 15.

13.4 Veuillez indiquer si vous prévoyez qu'il y aura un impact sur les gains associés au projet LAD. Si oui, veuillez le quantifier. Sinon veuillez expliquer.

Réponse :

Voir la réponse à la question 13.3.

Annexe

Référence : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/groupe-locaux/autres-groupe/>

Liste des villes demandant un moratoire (avec résolutions en PDF) :

Sutton (5 mars 2012)
Lac-des-aigles (5 mars 2012)

North Hatley (2 avril 2012)
Saint-Thomas (2 avril 2012)

Saint-Pierre-de-Lamy (7 mai 2012)

Saint-Marc-du-lac-Long (7 mai 2012)

Saint-Mathieu-du-Parc (7 mai 2012)

Saint-Louis-du-Ha! Ha! (7 mai 2012)

Saint-Athanase (7 mai 2012)
Sainte-Sophie-d'Halifax (12 juin 2012)
Saint-Liguori (5 nov. 2012)
Saint-Colomban (8 nov. 2012)
Sainte-Marceline-de-kildare (10 déc. 2012)
St-Sauveur (12 déc. 2012)
Dorval (18 mars 2013)

Lachine (15 avril 2013)
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (10 juillet 2013)
Deux-Montagnes (8 août 2013)
Mirabel (1 oct. 2013)
St-Placide (3 oct. 2013)
Rawdon (nov. 2013)
Val-David (19 nov. 2013)
L'Assomption (19 nov. 2013)
Arundel (11 dec. 2013)
Huberdeau